



## Demande de reclassification

Par **Yon**, le **11/04/2011** à **11:37**

Bonjour,

Suite à l'obtention en 2009 de mon Bac Pro Commerce et poursuivant mes études en BTS-MUC, je souhaite que ma classification soit réévaluée.

En effet, je suis actuellement valoriser dans mon contrat de travail comment étant un employé de catégorie B, correspondant à : « Vendeur débutant. - Ne possède pas de CAP et n'a pas une année de pratique professionnelle », d'après la convention collective. Je souhaite progresser en employé de catégorie D, correspondant à : « Vendeur (2e échelon). - Ayant au moins 3 ans de pratique professionnelle, ou titulaire d'un CAP de vendeur avec au moins 1 an de pratique professionnelle. »

Etant titulaire d'un Bac Pro, correspondant à un CAP +4 et travaillant depuis plus de deux ans, j'aimerais savoir si mon employeur était obligé d'accepter ma demande? Et combien de temps il a pour répondre?

Merci pour vos réponses,  
Cordialement, Yoann

Par **P.M.**, le **11/04/2011** à **12:41**

Bonjour,

Normalement l'employeur doit suivre la classification de la Convention Collective applicable...